

COMMUNE DE HAUTEFOND

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 13 août 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFOND, dûment convoqué en date du sept août deux mille douze, s'est réuni le lundi treize août deux mille douze, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Ernest PACAUD, maire, assisté de ses adjoints et des conseillers municipaux.

Etaient présents : Monsieur Ernest PACAUD, maire ;
Messieurs NUGUE Dominique, PELLENARD René et RAY Bernard, adjoints ;
Mesdames AUMEUNIER Raphaële et MAILLET Martine ;
Messieurs GRISARD Laurent, QUELIN Christian et RAY Dominique, conseillers municipaux.

Etaient absents, excusés : Messieurs BOUCHOT Gilbert et EMORINE Frédéric.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu de la précédente séance en date du 30 mai 2012.
- S'oppose au transfert hors de la commune de la licence de débit de boissons de catégorie IV de l'auberge de La Redoute mais reste acquéreur de cette licence à un prix acceptable.
- Reconduit les conditions de mises à disposition de la Salle d'Animation Rurale au bénéfice des associations suivantes : le Comité des fêtes, les Amis d'Hautefond et la Gymnastique Volontaire.
- Participe aux frais de scolarité pour l'année 2011/2012 des élèves de la commune fréquentant les établissements scolaires de Paray le Monial (9 434.43 € pour le public, 2 715.69 € pour le privé et 1 400 € pour les cantines publiques) et de Sivos de l'Arconce de Saint Julien de Civry (1 388 €).
- Octroie une subvention de 30 € à l'école de Saint Julien de Civry pour une journée classe de découverte pour un élève habitant à Hautefond.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général délimitant et matérialisant les limites du domaine public routier de la voirie départementale.

Affaires et Questions diverses

- Il n'y a pas de projet de construction au titre du programme 2013 des logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI ou PLS).
- L'ADMR de Saint-Yan est à la recherche de bénévoles pour le secrétariat.
- Des micros coupures d'électricité ont été constatées à l'ancien bourg ainsi qu'à Fommerand. Une demande de travaux sera faite.
- Le fauchage des accotements a été effectué le 13 août.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures quarante.*

*Le Maire,
Ernest PACAUD.*